



Informations de base	
<p><b>1998/0355(CNS)</b></p> <p>CNS - Procédure de consultation Décision</p>	Procédure terminée
<p>Accord de pêche CE/Guinée-Bissau: appui financier</p> <p>Voir aussi <a href="#">1997/0205(CNS)</a> Abrogation <a href="#">2009/0022(CNS)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>3.15.15.02 Accords de pêche avec les pays d'Afrique</p> <p><b>Zone géographique</b></p> <p>Guinée-Bissau</p>	

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>PECH</b> Pêche	CUNHA Arlindo (PPE-DE)	19/09/2000
	<b>Commission au fond précédente</b>	<b>Rapporteur(e) précédent(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>PECH</b> Pêche	GIRÃO PEREIRA José (UPE)	19/01/1999
	<b>Commission pour avis</b>	<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>BUDG</b> Budgets	DÜHRKOP DÜHRKOP Bárbara (PSE)	14/09/2000
	<b>Commission pour avis précédente</b>	<b>Rapporteur(e) pour avis précédent(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>BUDG</b> Budgets	JÖNS Karin (PSE)	17/02/1999
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Agriculture et pêche	2332	2001-02-26

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
16/12/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0777 	Résumé
25/02/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/03/1999	Vote en commission		Résumé
30/03/1999	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A4-0178/1999</a>	
10/07/2000	Reconsultation officielle du Parlement		
10/07/2000	Publication de la proposition législative modifiée pour reconsultation	<a href="#">08263/2000</a>	
27/11/2000	Vote en commission		Résumé
27/11/2000	Rapport déposé de la commission, reconsultation	<a href="#">A5-0367/2000</a>	
16/01/2001	Débat en plénière		
17/01/2001	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0017/2001</a>	Résumé
26/02/2001	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
26/02/2001	Fin de la procédure au Parlement		
08/03/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1998/0355(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Voir aussi <a href="#">1997/0205(CNS)</a> Abrogation <a href="#">2009/0022(CNS)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2-a2 Traité CE (après Amsterdam) EC 037
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/5/12947 PECH/5/12945


Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A4-0178/1999</a> <a href="#">JO C 219 30.07.1999, p. 0008</a>	30/03/1999	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T4-0226/1999</a> <a href="#">JO C 219 30.07.1999, p. 0020-0033</a>	13/04/1999	Résumé

Rapport final de la commission déposé, reconsultation	<a href="#">A5-0367/2000</a> <a href="#">JO C 232 17.08.2001, p. 0008</a>	27/11/2000	
Texte adopté du Parlement après reconsultation	<a href="#">T5-0017/2001</a> <a href="#">JO C 262 18.09.2001, p. 0079-0139</a>	17/01/2001	<a href="#">Résumé</a>

#### Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Proposition législative modifiée pour reconsultation	<a href="#">08263/2000</a>	10/07/2000	

#### Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	<a href="#">COM(1998)0777</a>  <a href="#">JO C 022 27.01.1999, p. 0016</a>	16/12/1998	<a href="#">Résumé</a>

#### Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

#### Acte final

<a href="#">Décision 2001/0179</a> <a href="#">JO L 066 08.03.2001, p. 0033</a>	<a href="#">Résumé</a>
--	------------------------

## Accord de pêche CE/Guinée-Bissau: appui financier

1998/0355(CNS) - 13/04/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. José GIRÃO PEREIRA (UPE, P), le Parlement européen approuve la suspension de l'accord de pêche CEE-Guinée-Bissau. Il demande néanmoins que l'on tienne compte de l'avis du Parlement avant la reprise éventuelle de l'accord de pêche avec la Guinée-Bissau et que tout appui financier accordé à ce pays soit octroyé dans le respect des accords interinstitutionnels en vigueur dans le secteur de la pêche.

## Accord de pêche CE/Guinée-Bissau: appui financier

1998/0355(CNS) - 26/02/2001 - Acte final

**OBJECTIF** : mettre fin à l'interruption provisoire des activités de pêche entre la Communauté et la Guinée-Bissau et prévoir un appui financier ad hoc en vue de rétablir progressivement la coopération entre les parties. **MESURE DE LA COMMUNAUTÉ** : Décision 2001/179/CE du Conseil fixant les modalités d'octroi à la Guinée-Bissau d'un appui financier dans le domaine des pêches. **CONTENU** : En raison du conflit armé qui a secoué la Guinée-Bissau durant la période allant de juin 1998 à mars 1999, le gouvernement de ce pays n'était pas en mesure d'assurer dans des conditions normales les activités de pêche prévues par l'accord de pêche liant ce pays à la Communauté (en particulier protocole de pêche couvrant la période allant du 16 juin 1997 au 15 juin 2001). La situation exceptionnelle de danger qui en résultait pour les navires communautaires concernés nécessitait l'interruption à titre provisoire des activités de pêche de juin 1998 au 01.04.1999. Cette interruption impliquait le non-paiement au prorata temporis de la compensation financière fixée au protocole visé ci-dessus pour sa seconde année d'application. Toutefois, afin de donner un signal positif aux parties en conflit et au vu des conditions politiques actuelles, le Conseil décide de reprendre la coopération et d'octroyer maintenant à ce pays un montant de 6.500.000 EUR pour une durée maximale d'un an afin de restaurer les moyens d'encadrement et de support des activités de pêche. Ce montant correspond à la partie non-payée de la compensation financière due par la Communauté pour bénéficier des possibilités de pêche dans les eaux de la

Guinée-Bissau. Des mesures spécifiques sont prévues afin d'octroyer les fonds selon un calendrier précis (paiement en 2 tranches : la première avant le 31 mai 2001, la seconde avant le 31 mai 2003 après présentation d'un rapport d'activité par les autorités guinéennes sur l'utilisation des fonds) et sous réserve de contrôle des actions prévues par la Communauté en accord avec les autorités légitimes de la Guinée-Bissau. ENTRÉE EN VIGUEUR : 26.02.2001.

## **Accord de pêche CE/Guinée-Bissau: appui financier**

1998/0355(CNS) - 16/12/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF : interrompre provisoirement les activités de pêche et le paiement de la compensation financière prévue par le protocole de pêche conclu entre la Communauté et la Guinée-Bissau. CONTENU : la présente proposition vise à prévoir la suspension depuis le 19 juin 1998 de l'accord et du protocole de pêche liant actuellement la Communauté à la Guinée-Bissau, en raison du conflit armé survenu dans ce pays en juin de cette même année. La suspension de l'accord se veut temporaire, le temps que les autorités guinéennes rétablissent la paix et des conditions normales de pêche pour les armateurs communautaires. Cet arrêt temporaire des activités de pêche implique la suspension du versement de la compensation financière pour la seconde année d'application du protocole. Néanmoins, afin de donner un signal politique positif aux parties en conflit en Guinée-Bissau, il est prévu que la Commission ouvre un compte spécial sur lequel elle transférera la compensation financière initialement prévue. Des dispositions sont, par ailleurs, prévues en vue de lever la suspension de l'accord (suite à une décision du Conseil sur proposition de la Commission) et de prévoir les modalités de l'octroi d'un appui financier ad hoc à la Guinée-Bissau dès que les conditions seront réunies pour une reprise normale des activités de pêche. A noter que la levée de la suspension de l'accord pourrait être décidée à titre provisoire.

## **Accord de pêche CE/Guinée-Bissau: appui financier**

1998/0355(CNS) - 17/01/2001 - Texte adopté du Parlement après reconsultation

En adoptant le rapport de M. Arindo CUNHA (PPE/DE, P), le Parlement européen se rallie complètement à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Il approuve ainsi le projet de décision dans le cadre d'une consultation répétée.